# CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-06-000884-177

COUR SUPÉRIEURE (Action collective)

MARTIN PREISLER-BANOON

Demandeur

-C.-

**AIRBNB IRELAND UC** 

et

AIRBNB INC.

et

AIRBNB PAYMENTS UK LTD.

Défenderesses

## **CONVENTION DE TRANSACTION**

ANNEXE « C » – FORMULAIRE D'OBJECTION

#### Martin Preisler-Banoon c. Airbnb inc. et Al.

#### 500-06-000884-177

### FORMULAIRE D'OBJECTION

Veuillez utiliser le présent formulaire uniquement si vous vous objectez à ce que le Tribunal approuve le Règlement ou si vous désirez faire valoir vos prétentions sur le Règlement. N'utilisez pas le présent formulaire si vous désirez vous exclure du groupe visé par l'action collective. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS Nom de famille : \_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Adresse résidentielle : Adresse courriel : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE No de compte ou courriel :\_\_\_\_\_ **VOUS AFFIRMEZ QUE:** - Vous avez utilisé la plateforme Airbnb pour réserver un hébergement entre le 22 août 2014 et le 26 juin 2019? - Vous avez fait une telle réservation tout en étant physiquement situé au Québec ? - Vous avez fait une telle réservation à d'autres fins que par affaires ? MOTIFS D'OBJECTION OU PRÉTENTION À L'ÉGARD DE LA TRANSACTION [Veuillez joindre une page additionnelle si l'espace ci-dessus est insuffisant.] Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Veuillez envoyer votre formulaire dûment rempli à l'une des adresses suivantes au plus tard le 28 novembre 2019 :

LPC Avocats	
Maître Joey Zukran	
5800, boul. Cavendish, bureau 411	
Côte St-Luc (Québec) H4W 2T5	
Téléphone : 514 379-1572	
Téléc. : 514 221-4441	
jzukran@lpclex.com	
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.	
Maître Yves Martineau	
Maître Jean-François Forget	
1155, boulevard René-Lévesque Ouest	
41e étage	
Montréal (Québec) H3B 3V2	
Téléphone : 514 397-3380 / 514.397-3072	
Téléc. : 514 397-3580	
ymartineau@stikeman.com	
ifforget@stikeman.com	
<u> </u>	